

**MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIF A L'EXTENSION DES ECOLES
ELEMENTAIRES THERESE DELBOS ET GUSTAVE FLAUBERT. MAROMME**

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Ville de MAROMME, Mairie Place Jean Jaurès - BP 1095 - 76153 MAROMME cedex.

Personne responsable du marché : Monsieur le MAIRE.

Objet : Marché de maîtrise d'œuvre portant sur l'extension de deux établissements d'enseignement à savoir les écoles élémentaires Thérèse DELBOS et Gustave FLAUBERT, toutes situées à MAROMME

Lieu d'exécution : Commune de MAROMME.

Mode de passation : La présente consultation est un marché de prestations intellectuelles passée sous la forme d'une procédure adaptée sans remise de prestations, suivant articles L 2123-1 et R 2123-1 du Code de la Commande publique constitué de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018.

Procédure : adaptée restreinte suivant article R 2142-15 et suivant du code de la commande publique, répartie en 2 étapes :

- Candidature et sélection des 3 candidats
- Remise de l'offre et négociation avec l'auteur de la meilleure offre

Décompositions en tranches et en lots : le marché n'est pas alloti

Variantes : les variantes ne sont pas autorisées

Négociation : La ville de Maromme négociera avec le candidat dont l'offre sera retenue.

Sous-traitance : La ville de Maromme n'autorise pas la sous-traitance.

Co-traitance : La ville de Maromme autorise la co-traitance

Durée du marché : Le marché est conclu à compter de sa notification, pour une durée de 1 an pour la tranche ferme, et 2 ans avec la tranche optionnelle.

Validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Retrait des dossiers :

Les pièces du marché peuvent être téléchargées sur :

-le site de la Ville de Maromme : www.ville-maromme.fr (onglet Mairie-rubrique Marchés publics)

-le site de l'ADM 76 <https://marchespublics.adm76.com>

Remise des candidatures : Présentation des candidatures et offres dématérialisées :

Conformément aux articles L 2132-2 , R 2132-1 à R 2132-3, R 2132-7 à R 2132-11 du Code de la Commande publique constitué de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018.,

Les candidatures et les offres du présent marché seront remises exclusivement par voie électronique.

Pour les candidatures :

- Sur le profil acheteur de la ville : <https://marchespublics.adm76.com>
- De même, toutes les communications et échanges d'information se feront par voie électronique, sur le profil acheteur de la ville : <https://marchespublics.adm76.com>

Pour les offres : elles seront remises à l'adresse suivante :

M. Thierry GOSSET : thierry.gosset@ville-maromme.fr

Responsable Service Bâtiment – Projets neufs

Toute candidature/offre remise sous format papier sera considérée comme irrégulière et non susceptible de régularisation

Les candidatures doivent être transmises avant la date et l'heure suivantes :

Le mercredi 07 décembre 2022 à 12h00

NB : Pour une meilleure compréhension de la procédure, étudier le règlement de la consultation.

La copie de sauvegarde (Article R2132-11 du code de la commande publique ; Arrêté du ministre en charge de l'économie du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde) est fortement conseillée.

Pièces à remettre :

Le candidat peut se référer aux imprimés DC1, DC2, téléchargeables gratuitement.

A- Le dossier de candidature doit comprendre :

- Le cahier des clauses particulières (CCP), paraphé et signé
- Le programme technique et fonctionnel paraphé et signé
- Le Règlement de la consultation paraphé et signé
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun cas d'interdiction de soumissionner à un marché public

- Documents attestant de la capacité économique et financière du candidat
- Documents attestant des capacités techniques et professionnelles du candidat

B- Le dossier de l'offre doit comprendre :

- L'acte d'engagement (AE) dûment rempli, paraphé et signé/ DQE
- Un mémoire technique succinct détaillant le mode opératoire pour l'exécution de la mission
- Une attestation URSSAF
- Extrait Kbis
- Attestation d'assurance en cours de validité
- Attestation fiscale et sociale
- RIB
- Autres documents :
 - Le plan actuel des infrastructures, paraphé et signé
 - Diagnostics amiante et plomb, paraphés et signés
 - Etudes de sol, paraphées et signées

Jugement des offres :

Le jugement des candidatures sera effectué à partir des critères suivants :

- ❖ Les moyens financiers et humains
- ❖ Les références représentatives de l'équipe
- ❖ La qualité de la production architecturale

A la remise des offres, la commission les classera en fonction des résultats obtenus (et retiendra l'offre présentant le meilleur résultat).

Elimination des candidats

- Les candidats n'ayant pas renseigné la totalité des lignes du Détail Quantitatif Estimatif
- Les candidats n'ayant pas remis l'acte d'engagement entièrement complété et signé
- Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des pièces mentionnées au C.C.P.
- Les candidats dont les capacités techniques, professionnelles et financières sont insuffisantes au regard de l'objet et du montant du marché.
- Les candidats ayant transmis une offre après le jour et l'heure limites de réception.

Renseignements :

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à :

- ❖ Pour des renseignements d'ordre technique : **M. Th.GOSSET,**

Tél. : 07 84 15 94 29 E - Mail : thierry.gosset@ville-maromme.fr

❖ Pour des renseignements d'ordre administratif : **M. Nadim ABOU-KANDIL**

Tél. : 02 32 82 22 23 E - Mail : nadim.abou-kandil@ville-maromme.fr

Pour toute question liée à la consultation s'adresser à ADM76 Via le profil acheteur de la ville :

<https://marchespublics.adm76.com>

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises 4 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Date d'envoi du présent avis : 23 novembre 2022